



## Traité Erouvin

### Michna 5 - Chapitre 10

לא יעמוד אדם בראשות היחיד, וישתין בראשות רבים, בראשות  
רבים, וישתין בראשות היחיד. וכן לא יירק. רבי יהודה אומר: אף  
משתלש רוקן בפיו, לא יבלר ארבע אמות עד שירק.

Un homme qui se tient dans un « Domaine Privé » n'a pas le droit d'uriner dans un « Domaine Public » [attenant] ni, lorsqu'il se tient dans un « Domaine Public », d'uriner dans un « Domaine Privé » [attenant].

De même [dans ces mêmes configurations] il lui est interdit de cracher.

Rabbi Yehoudah dit : de même, lorsque son crachat est [déjà] détaché dans sa bouche, il lui est interdit de se déplacer sur une distance de 4 coudées [dans un « Domaine Public »] tant qu'il ne l'a pas expulsé.

### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)